

SARL 2L DECOR
Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros

118 CHEMIN DES BELLONS

13190 ALLAUCH

R.C.S. MARSEILLE 530 722 719

*PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 OCTOBRE 2023*

Le 13 octobre 2023 à 17h00,

Les associés se sont réunis au siège social de la société, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- M. HAMEL Yves, associé propriétaire de 1 250 parts
- Mme. ROUSSELOT Nadine, associée propriétaire de 1 250 parts
- Total des parts des associés présents : 2 500 parts
Sur les 2 500 parts composant le capital social.

Mme. ROUSSELOT Nadine préside la séance en qualité de Gérante associée.

Le Président constate que les associés présents détiennent 100% des droits de vote ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire des statuts
- La feuille de présence
- La copie de la lettre de convocation
- Le texte des projets de résolutions
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 juin 2023
- Le rapport de la Gérance sur la situation de la société durant l'exercice clos à cette date et le rapport de la Gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du Code de Commerce

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur la situation de la société durant l'exercice clos le 30 juin 2023 ; approbation des comptes dudit exercice
- Lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, approbation de ces conventions ;
- Quitus à la gérance
- Rémunération de la gérance
- Affectation du résultat
- Pouvoir en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la Société, des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 16 638 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 829 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'Article 223-19 du Code de Commerce, approuve celles-ci.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence des résolutions qui précèdent donne au Gérant, quitus de l'exécution de son mandat pour l'Exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés constate que la rémunération de :

M. HAMEL Yves s'est élevée à 42 583 euros Brut.

Mme. ROUSSELOT Nadine s'est élevée à 34 000 euros Brut.

Les charges sociales de la Gérante sont prises en charge par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du Gérant d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 638 euros de la manière suivante :

- Autre Réserve 16 638 euros
- **TOTAL CONFORME 16 638 euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION


L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17 h 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

La Gérante
Mme. ROUSSELOT Nadine



SARL 2L DECOR
Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros

118 CHEMIN DES BELLONS

13190 ALLAUCH

R.C.S. MARSEILLE 530 722 719

*RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT SOUMISE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 OCTOBRE 2023*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du Gérant d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 638 euros de la manière suivante :

- Autre Réserve 16 638 euros
- **TOTAL CONFORME 16 638 euros**

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

La Gérante
Mme. ROUSSELOT Nadine



SARL 2L DECOR
Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros

118 CHEMIN DES BELLONS

13190 ALLAUCH

R.C.S. MARSEILLE 530 722 719

*RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT VOTEE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 OCTOBRE 2023*

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide sur proposition du Gérant d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 16 638 euros de la manière suivante :

- | | |
|-------------------------|---------------------|
| • Autre Réserve | 16 638 euros |
| • TOTAL CONFORME | 16 638 euros |

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

La Gérante
Mme. ROUSSELOT Nadine



SARL 2L DECOR

Société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros

118 CHEMIN DES BELLONS

13190 ALLAUCH

R.C.S. MARSEILLE 530 722 719

*RAPPORT DE GESTION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 OCTOBRE 2023*

Monsieur,

Nous nous sommes réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de la Loi et des Statuts de notre Société, afin de vous présenter mon rapport de gestion sur la situation de la Société durant l'Exercice clos le **30 JUIN 2023**, dont les comptes sont soumis à votre approbation.


Tous les documents sociaux, comptes, rapports et autres documents ou renseignements s'y rapportant, vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

I. ANALYSE DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Vous trouverez en annexe les tableaux des soldes intermédiaires de gestion et leur représentation graphique qui vous permettront de mieux cerner les résultats de l'exercice grâce à la comparaison de chaque poste par rapport au chiffre d'affaires ; et par comparaison à l'exercice précédent.

II. EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société prévoit pour l'exercice 2023/2024 un maintien de son chiffre d'affaires et de son bénéfice.

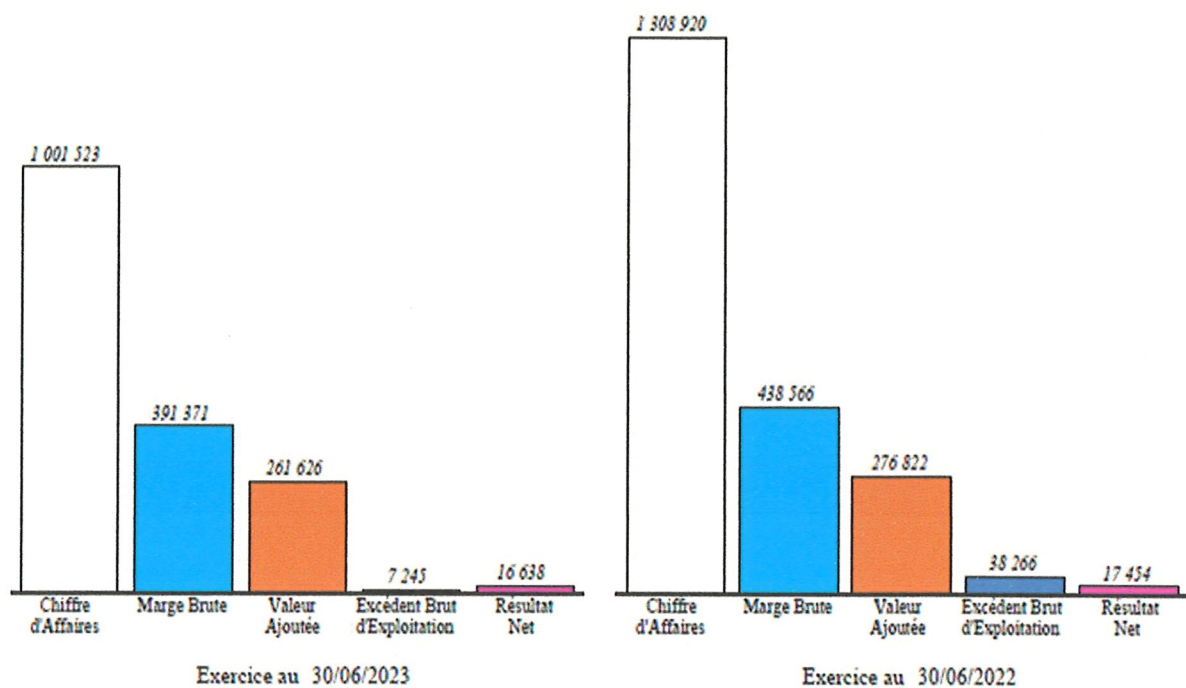
NH 

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

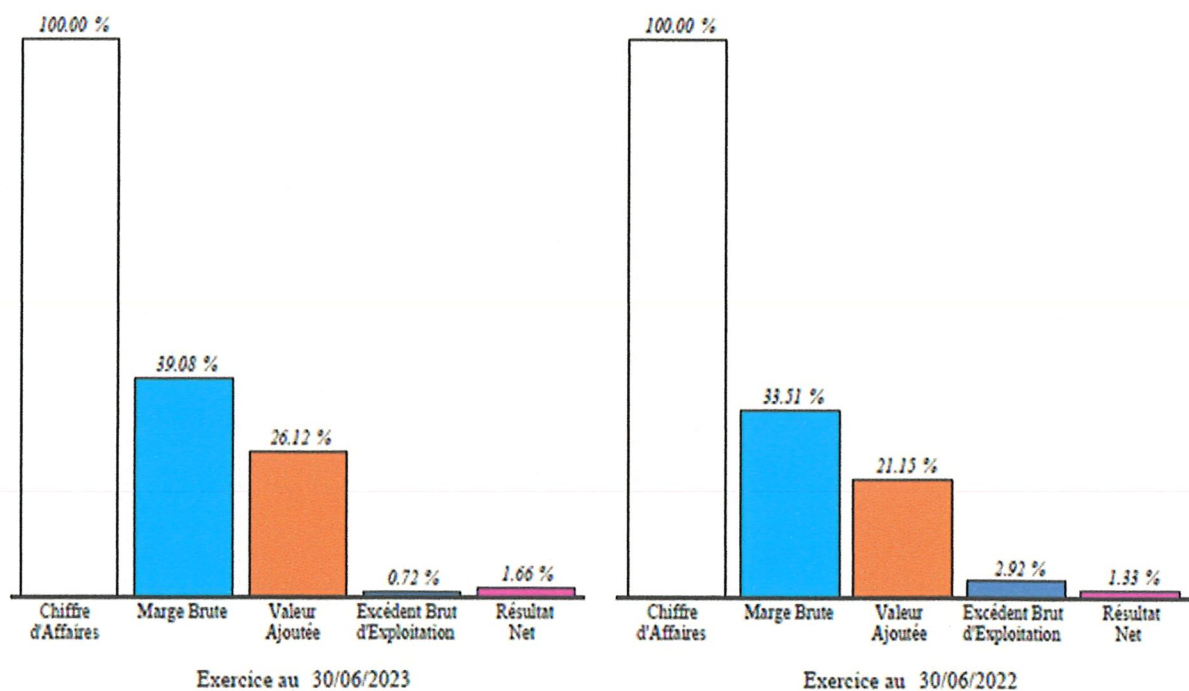
	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2023	12	30/06/2022	12	Euros	%
Ventes marchandises + Production	1 001 523	100.00	1 308 920	100.00	307 397	23.48
+ Ventes de marchandises						
- Coût d'achat des marchandises vendues						
Marge commerciale						
+ Production vendue	1 029 023	102.75	1 307 185	99.87	278 162	21.28
+ Production stockée ou déstockage	27 500	2.75	1 735	0.13	29 235	NS
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice	1 001 523	100.00	1 308 920	100.00	307 397	23.48
- Matières premières, approvisionnements consommés	287 270	28.68	406 052	31.02	118 782	29.25
- Sous traitance directe	322 882	32.24	464 302	35.47	141 420	30.46
Marge brute de production	391 371	39.08	438 566	33.51	47 195	10.76
Marge brute globale	391 371	39.08	438 566	33.51	47 195	10.76
- Autres achats + charges externes	129 745	12.95	161 744	12.36	31 999	19.78
Valeur ajoutée	261 626	26.12	276 822	21.15	15 196	5.49
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes et versements assimilés	4 224	0.42	2 841	0.22	1 383	48.69
- Salaires du personnel	132 223	13.20	124 103	9.48	8 120	6.54
- Charges sociales du personnel	63 084	6.30	62 189	4.75	896	1.44
- Charges de l'exploitant	54 849	5.48	49 423	3.78	5 426	10.98
Excédent brut d'exploitation	7 245	0.72	38 266	2.92	31 021	81.07
+ Autres produits de gestion courante	12		206	0.02	194	94.40
- Autres charges de gestion courante	932	0.09	402	0.03	530	131.94
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	10 542	1.05	7 179	0.55	3 363	46.65
- Dotations aux amortissements	9 921	0.99	14 130	1.08	4 209	29.79
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	6 945	0.69	31 119	2.38	24 174	77.68
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Charges financières	691	0.07	116	0.01	575	493.74
Résultat courant	6 254	0.62	31 003	2.37	24 749	79.83
+ Produits exceptionnels	21 000	2.10	917	0.07	20 083	NS
- Charges exceptionnelles	7 534	0.75	11 255	0.86	3 721	33.06
Résultat exceptionnel	13 466	1.34	10 338	0.79	23 804	230.25
- Impôt sur les bénéfices	3 082	0.31	3 210	0.25	128	3.99
- Participation des salariés						
Résultat NET	16 638	1.66	17 484	1.33	817	4.68

PRESENTATION GRAPHIQUE DES S.I.G.

PRESENTATION EN Euros



PRESENTATION EN POURCENTAGE



NH

III. MODE DE PRESENTATION DES COMPTES

Je vous précise que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'évaluation que l'Exercice précédent, dans le respect des dispositions du Plan Comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

IV. PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que je vous propose est conforme à la Loi et à nos Statuts.

Je vous propose d'affecter le bénéfice de l'Exercice qui s'élève à 16 638 euros ainsi qu'il suit

-	Autre Réserve	16 638 euros
-	TOTAL CONFORME	16 638 euros

L'Assemblée Générale constate en outre, conformément aux dispositions de l'Article 243 Bis du Code Général des Impôts, que les dividendes mis en distribution, au titre des trois Exercices précédents avec l'impôt déjà payé correspondant ont été les suivants : NEANT

V. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'Article 223 Quater du Code Général des Impôts, je vous précise que les comptes de l'Exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'Article 39-4 du même Code à hauteur de 829 euros.

VI. PRESENTATION DES COMPTES

Je vais maintenant vous présenter plus en détail le compte de résultat, le bilan et son annexe que je soumets à votre approbation.

Je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou informations que vous jugerez utiles.

Je vous invite à approuver par votre vote les résolutions qui vous sont proposées.

Fait à Marseille

Le 13 octobre 2023

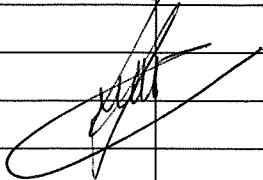
La Gérante

Mme. ROUSSELOT Nadine

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Nadine RousseLOT', written in a cursive style.

Désignation de l'entreprise : Société 2L DECOR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
 Adresse de l'entreprise 118 CHEMIN DES BELLONS 13190 ALLAUCH Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 53072271900032 Néant *

				Exercice N clos le		N-1			
				3 0 0 6 2 0 2 3 1		3 0 0 6 2 0 2 2 1			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
		1		2		3			
						Net			
						4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA				certifié conforme 			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 070	AG	3 070				
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 784	AS	9 633			3 151	5 102
	Autres immobilisations corporelles	AT	39 563	AU	33 556	6 007	20 682		
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
		Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés		BD		BE					
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	2 298	BI		2 298	2 268		
	TOTAL (II)	BJ	57 714	BK	46 259	11 455	28 051		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	15 000	BM		15 000	11 000	
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP	76 000	BQ		76 000	103 500	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	264 825	BY		264 825	188 512	
		Autres créances (3)	BZ	4 129	CA		4 129	5 826	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	199 866	CG		199 866	164 083		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	635	CI		635	416		
	TOTAL (III)	CJ	560 455	CK		560 455	473 337		
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	618 169	IA	46 259	571 910	501 389		
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	2 298	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagid Quatre

Handwritten mark

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>Société 2L DECOR</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2...500.....)	DA	2 500	2 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	300	300
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	278 953	261 499
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	16 638	17 454
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	298 391	281 753
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		9 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		9 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	21 406	34 190
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 551	8 401
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	187 249	123 329
	Dettes fiscales et sociales	DY	62 313	38 198
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		6 517	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	273 519	210 635	
Ecarts de conversion passif *	(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	571 910	501 389	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	273 519	210 635	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

certifié conforme

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copied Quadea

Société 2L DECOR

118 CHEMIN DES BELLONS

13190 ALLAUCH

ANNEXE DU 01/07/2022 AU 30/06/2023

Expertise Comptable D.P.M.G
33 Avenue de la Capelette

13010 MARSEILLE
04.91.40.54.18

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	1
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	2
Etat des échéances des créances et des dettes	2
Composition du capital social	2
Evaluation des matières et marchandises	2
Evaluations des produits et en cours	2
Evaluation des créances et des dettes	2
Disponibilités en Euros	2

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 571 909.65 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 029 022.68 Euros et dégageant un bénéfice de 16 637.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

ANNEXE

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES NOMINATIVES	1.0000	2 500			2 500

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.